

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cynthia Alvarado

<https://www.cadre21.org/membres/2bbb47bd6036578827e56b13>

Date d'obtention : 2024-03-29 02:13:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que seule un intervenant ayant reçu la formation Sexto peut faire usage de la trousse et remplir la grille d'intervention SEXTO. On peut ainsi aider aux jeunes à diminuer les dommages collatéraux et soutenir les jeunes victimes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais me sentir plus outiller et aurais un outil complet pour faire une intervention lors d'une situation de sextage et de diffusion d'images d'ordre pornographique.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À savoir si ce sont des actes impulsifs ou malveillants. À si c'est une première intervention, à savoir comment agir avec chacun des acteurs.